CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—dix piastres par an payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement se [illegible] l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, *et cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LITTLE ROCK, ARKANSAS, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur REVENUE, capitaine P. R. Lott, prendra du fret et des passagers pour les ports ci-dessus désignés et partira samedi 28 mai. à 3 heures de l'après-midi. Pour passage, ayant de fort beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
F. JOURDAN.
26 mai—2 No. 30, Vieille Levée

POUR LOUISVILLE—Le steamer CHANCELLOR, capitaine Whuhall, partira pour Louisville, dimanche matin, 29 [illegible], à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDE.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine [illegible], prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai— rue Gravier.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine Swi[illegible], partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
[21 mai] JOHN KILSHAW, JR.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 20 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 82 ou à JS. REED & Co.
[illegible] mai rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonnaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W. Watson, fera voile positivement le 24 mai—Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60, ou à JAMES REED & Co.
24 mai 35, Royale

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A.1. navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour cet fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. G. HEWES & Co,
20 mai 47 Camp.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot OREGON, capit. Aldrich, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou en face la rue Poydras, ou à
LINCOLN & MAYNARD,
16 mai 28 & 29 Nlle Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE. Le brick COMET, capt. Merry, est prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, [Texas].
La goëlette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à J. REED & Co.
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre SARAH recevra son chargement le 5 et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à
23 mai R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—Le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à
KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER OU A VENDRE—Le brick fin voilier CORAL, de New-York. de 127 tonneaux, tirant neuf pieds d'eau lorsqu'il est chargé Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à
EASTMAN & BROTHERS,
23 mai No. 30, Vieille Levée

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co.

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passager. Pour les conditions, s'adresser à
13 v JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars— R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis à vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils. parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

TABAC à Cigarres.—16 caisses, belle qualité, à vendre par
mai FORSYTH, GOODWIN & FORDE.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, Nlle. Orléans, 13 Février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU, J. B. LEPRETRE, M. S. CUCULLU, } Commissaires.
16 mai

BANQUE DE CARROLLTON.
LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:
Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Bâton Rouge, Bayou Sarah, Indianapolis et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.
26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON,
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:
DE CARROLLTON.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "
DE LA NOUVELLE-ORLEANS :
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.
Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

MAISON A VENDRE—Le soussigné offre en vente sa maison no. 75, rue Royale, Elle renferme toutes les commodités que peut désirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le soussigné voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 25 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports. S'adresser au no. 13, rue de Chartres.
17 mai—10 Cas. GARDINER.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle. S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

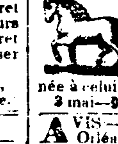

EGAREE ou VOLEE de l'écurie sur le railroad Pontchartrain, une jument dunn, âgée de cinq ans, la crinière et la queue blanches. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera ladite jument à MM. Welsh & Lyall, couvreurs, rue des Remparts. 28 mai—6

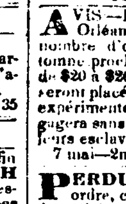

PERDU.—Echappé de chez M. Galonnié dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
3 mai— 38 Nouvelle Levée

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et defrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosuron et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par H. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les reportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.
Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti entre Chartres et Royale. 28 av—1m

IL a été conduit par le garde-ville à l'écurie de Mme. Ve. Millet, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivants, savoir :
Le 21 courant. un étalon izabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.
Le 22, un petit cheval noir. front et 2 pieds de derrière blancs et un T à la cuisse du montoir
Le 23 ou 24, un petit cheval bai à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.
Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guillotet, conformément aux ordonnances de police, &c
25 mai—10 J. PENAS.

AVIS—Vendredi, 20 mai, dans la matinée, un bâteau aborda presqu'en face de la maison de campagne de Mr. L. B. Macarty, dans la troisième municipalité. On croit que ce bâteau était manœuvré par deux blancs; que peu de temps après avoir abordé ils débarquèrent sur la Levée 4 balles de coton et ensuite traversèrent la rivière avec ledit bâteau. Les marques des balles de coton ont été coupées, mais les chiffres du poids sont encore visibles. Le propriétaire de ces 4 balles peut les recouvrer, après avoir indemnisé des peines, payé les frais et donné des preuves de sa propriété, en s'adressant à Mr. Bernie Rud, près de la maison de campagne de Mr. Macarty, ou à Charles Clark, encoignure des rues Marigny et Amour.
23 mai—3

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Livergne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de lui présenter leurs titres pour être payés. J. PINSON,
rue Grands-Hommes, No. 6, près de l'Esplanade.
23 mai—5

UN homme d'un certain âge, capable d'enseigner à des enfants de 6 à 12 ans, trouverait en fournissant de bonnes recommandations, à se placer comme instituteur dans une famille habitant la campagne. S'adresser à M. Moreau, à l'école centrale.
10 mai—3,1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard—Succession de feu Charles Godefroy Olivier—En vertu d'un décret de l'honorable cour des Preuves [illegible] de St. Bernard, rendu le 21 mai [illegible] de madame Evelina Duvergé [illegible] Godefroy Olivier, tutrice de ses enfans mineurs [illegible] Pierre Réaud et Jean Baptiste Olivier [illegible] des propriétés qu'ils possèdent en commun [illegible] fondeurs.

Il sera vendu par le juge soussigné samedi le 25 de juin 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Charles Godefroy Olivier, conjointement avec Pierre Réaud et Jean Baptiste Olivier, savoir.

1. Une habitation établie en sucrerie, située en la paroisse de St. Bernard, sur le Bayou aux Bœufs, à environ huit milles du fleuve Mississipi, mesurant 21 arpens quatorze toises et quatre pieds de face des deux bords du Bayou aux Bœufs, ayant quarante arpens de profondeur sur le côté nord-est dudit Bayou et trente arpens de profondeur sur le côté sud-ouest dudit bayou, bornée à la ligne supérieure et des deux bords dudit bayou par la propriété de M. Antoine Murrero et à la ligne inférieure aussi des deux bords dudit Bayou par l'habitation de Madame Veuve Nicolas Godefroy Olivier, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires, et autres objets qui sont attachés à ladite habitation.

2. Un morceau de terre, situé à environ onze arpens audessus de l'habitation susdécrite, mesurant trois arpens vingt et une toises et cinq pieds de face des deux bords du Bayou aux Bœufs, ayant une profondeur de quarante arpens sur la rive nordest dudit bayou et trente arpens sur la rive sud-ouest dudit bayou, borné à la ligne supérieure des deux bords du bayou par l'habitation de M. Jacques Tontant et à la ligne inférieure, aussi des deux bords dudit bayou par la propriété de Mr. Félix Murrero.

3. Un autre morceau de terre situé à l'endroit appelé Binkeck, à environ neuf milles audessous de l'habitation susdécrite. ayant trois arpens de face des deux bords du Bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens sur la rive Est dudit bayou, et de trente arpens de profondeur sur la rive ouest dudit bayou; borné à la ligne supérieure des deux bords du bayou par la propriété de M. Félix Murrero et à la limite inférieure, aussi des deux bords dudit bayou par la propriété de M Juan Alfonso.

Et les quarante quatre esclaves suivans:
Fortune âgé de 5[illegible] ans; Paul 50 ans, Charles 60 ans, Jean Louis 70 ans; Bill 33 ans; Antoine 37 ans; François Moulongue 55 ans; Alexis 36 ans; André 37 ans; Ned 37 ans; Philip 35 ans, Jim Winter 32 ans; Anthony 33 ans; Cyrus 30 ans; Sandy 27 ans; Absalom 45 ans; Isaac 25 ans; Rubin 26 ans; Dick 20 ans; Miguel 50 ans, Jim Medley 25 ans; James 30 ans; Gabriel 30 ans; Joe Amedée 45 ans: William 21 ans; Joe Martin 30 ans; Emos 30 ans; Peter 21 ans; Cipy 18 ans; François 16 ans; Hetty 50 ans; Félicie 40 ans; Rachel 38 ans; Betty 63 ans; Celia 44 ans et son enfant Lisa 10 ans, Eugénie 16 ans; Emilie 13 ans; Willis 30 ans; Tom 5 ans; Anthony 31 ans; François Labou 80 ans; Jose Marie 80 ans et Esther 68 ans.

Quatorze paires de bœufs et seize chevaux.

Conditions: Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, chevaux, les deux lots de terre et les quarante quatre esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme. Les acquéreurs des propriétés ci-dessus décrites et les esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction et M. Jean Baptiste Olivier, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

Les propriétés et esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication, et ne seront livrés qu'après que les conditions de ladite adjudication auront été remplies.

Paroisse St. Bernard, le 13 mai 1836.
OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.
24 mai—6 1ps

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Etat de la Louisiane,—A tous ceux que cela peut concerner: Salut; Qu'il soit connu que attendu que William McCawley et William Meredith Lambeth, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans se sont adressés à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Samuel Livermore; le dit ordre en date du vingt février mil huit cent trente cinq, et rendu sur la pétition de Thomas Haven, tuteur de ses enfans mineurs les héritiers universels en vertu du testament du dit feu Samuel Livermore: Je soussigné, régistre des testamens, ai exposé en vente publique à l'encan, le vingt huit mars mil huit cent trente cinq pour le compte de la succession de dit feu Samuel Livermore, les lots de terre ci-après décrits, lesquels ont été adjugés au dit William McCawley pour son compte et pour compte de William Meredith Lambeth, comme étant les plus offrant et derniers enchérisseurs

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire:

Huit lots de terre situés au faubourg Delor, rue Poyefarré et rue Foucher. désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 8 avril 1833.

Le lot numéro un, formant encoignure des rues Foucher et Poyefarré, mesurant vingt deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Poyefarré, sur une profondeur de cent deux pieds huit pouces et face à la rue Foucher adjugé à William McCawley pour le compte du dit McCawley et de William Meredith Lambeth pour le prix de onze cent vingt cinq piastres.

Le lot numéro deux, le lot numéro trois, le lot numéro quatre et le lot numéro cinq, mesurant chaque vingt deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Poyefarré, sur une profondeur de cent deux pieds huit pouces, adjugés au dit William McCawley pour son compte et pour le compte de William Meredith Lambeth, pour le prix de huit cent cinquante piastres chaque, faisant un total de trois mille quatre cents piastres.

Le lot numéro six et le lot numéro sept mesurant chaque, vingt-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Poyefarré, sur une profondeur de cent trente deux pieds huit pouces, chaque, adjugés à William McCawley pour son compte et pour compte de William Meredith Lambeth, pour le prix de huit cent quatre vingt dix piastres pour chaque terrain, faisant un total de dix sept cent quatre vingt piastres.

Le lot numéro huit mesure trente pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent dix pieds huit pouces et une ligne, et attenant dans toute son étendue aux lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq, et est borné dans sa profondeur par une partie du lot numéro six, adjugé à William McCawley pour son compte et pour le compte de William Meredith Lambeth pour le prix de mille soixante quinze piastres.

Conditions de la vente :—Un quart comptant, la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de huit pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. L'acquéreur ayant le droit de donner, au lieu du comptant, des billets endossés à satisfaction, à six mois de date portant intérêt à raison de huit pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demandent les dits acquéreurs.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 21 jour du mois de mai A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
24 mai

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, 163, près celle Toulouse, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'églises, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.

Une collection de dictionnaires en différentes langues et diverses formes; des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaines offriront aux professeurs et marchands un très grand avantage.

Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation, un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richerand, Magendi, Alebert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.

Son cabinet de lecture connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec boîte de 25 volumes changée à volonté, et une piastre pour la ville un ouvrage à la fois.

Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant français et anglais. bonne domestique de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse On peut la voir, en s'adressant au no. 138, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai

EN débarquement et à vendre par les soussignés,
30 paniers Champagne,
20 caisses Cerises à l'eau-de-vie, bouteilles blanches
10 dito Sardines à l'huile, de Colin,
20 dito Conserves de Colin
E. TASTET & A. DELAMARE.
26 mai rue St Louis, No 90

CHANDELLES DE SUIF—200 caisses de la marque de James Blake & Co. reçues et à vendre par Wm. G. HEWES & Co,
28 mai 47, rue du Camp.

DEPOT de Voitures de la Louisiane—Nos. 46 et 48, rue Royale ; les soussignés reçoivent par tous les arrivages de New York de nouvelles voitures et ont en ce moment en débarquement 48 carrosses, parmi lesquels des barouches, landoles, bogeys; cabriolets, à deux places, do. à 1 place; landeaux; chariots légers, &c. &c. tous parfaitement finis et du meilleur style des diverses manufactures des Etats-Unis.—Les dites voitures seront vendues à des prix très modérés et à des conditions avantageuses.
24 mai—15 H. BEACH & Co.

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir :

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours susmentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir :
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides.
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St. Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir :
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques.
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana.
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

(L. S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821—Pierre Casanave contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, sur motion de John Culbertson, avocat de l'insolvable il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable sera tenue en cour, mardi 31 mai, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Extrait des minutes. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—6,3ps ARMAND PITOT, greffier.

Nouvelles Marchandises du Printemps.
DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qu'on trouve à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do de jaconas peints; 2 do à petits dessins; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas, organdis, mousselines Suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille: toile pour moustiquaires; percales, 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de poche, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, poult de soie; 1 caisse hernani et florence, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c.&c. 25 av—a

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont : un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nlle Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. E. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.
18 mai—12

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars m L. MILLAUDON.

AVIS.—Mr. James Bagley est invité à passer à l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire, pour remplir les conditions de la vente de deux terrains qui lui ont été adjugés par le soussigné le 1er avril dernier; à défaut de quoi, les dits terrains seront conformément à la loi, revendus dans un délai de dix jours de la publication du présent avis, pour son compte et à ses risques.
Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.
21 mai JOHN M. BACH, encanteur.

CHEVAL A VENDRE—UN beau cheval bai, bientôt âgé de 5 ans. garanti parfaitement sain et franc de tous vices. On ne le vend à cause d'aucun défaut—Aussi une selle et une bride. S'adresser au no. 57 rue Tchoupitoulas. 25 mai.

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer——Le soussigné ayant acheté le beau moulin à scie, avec le terrain de batture. situé sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à
19 mai JOHN M BACH, 58 rue Magasins

A Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.
12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St-Julien 1832,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Curaçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

MOULINS à coton—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle reconnus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trempés, qu'ils offrent en vente, avec une parfaite garantie et à des conditions avantageuses.
Wm. G. HEWES, 47, rue du Camp.
N. B.—Les soussignés se chargent de faire fabriquer des moulins à scie de tous genres; on peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 22 av

EAU-DE-VIE—42 demi pipes eau-de-vie, d'importation directe et ayant droit au draw-back, 8 caisses do. de 28 et 37 ans. Vins de Madère de 7 à 41 ans; sherry de 7 à 19 ans; Porto, blanc et rouge, en barriques et en bouteilles, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
24 mai rue Bienville No. 47

LE Docteur HARRAL a pris un bureau au no. 16, Exchange Place, vis à vis de la Bourse des Négocians. 28 mai—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu sans réserve, mardi, 31 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade :
Huit terrains de valeur, avec toutes leurs améliorations, consistant en 4 jolies maisons maintenant bâties et louées, situées dans la ville de Lafayette. Quatre desdits terrains font face à la rue St. André, et 4 à la rue Adèle, d'après et conformément à un plan dessiné par Benjamin Buisson, voyer, et exposé à la Bourse de l'Arcade.
Ces terrains sont dans la meilleure situation que puisse offrir le faubourg supérieur, faisant partie du premier îlet fait en face au fleuve et vis à vis de la maison appelée Jean Morney, sur le Port d'Orléans, où réside M. Casenave.
Cette propriété sera bien positivement vendue.
Conditions : 8 et 12 mois de crédit pour billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente, pardevant le juge Dugué, aux frais des acquéreurs.
26 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mardi, 31 mai, à midi, à la Bourse Hewlett,
Sept terrains situés au faubourg Washington, quartier Lombard, et désignés sur le plan déposé au bureau de Mr. Octave de Armas, par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, le no. 1, formant l'encoignure des rues Grands Hommes et Barthélemy, ayant 32 pieds face à cette dernière, sur 110 de profondeur et face à la rue des Grands Hommes, et les nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 110 de profondeur.
Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de ventes seront passés pardevant Octave de Armas, notaire pub. aux frais des acquéreurs.
N. B. Cette vente étant faite pour clôre une société, sera sans réserve. 17 mai

PAR JOHN M. BACH
SAMEDI, 4 juin, à midi, il sera vendu, à l'Arcade de Banks, sans réserve, pour compte de personnes maintenant en Europe.
Un certain terrain et maison, situé sur la rue Apollon, mesurant 40 pieds de face sur 131 pieds de profondeur, mesure française. Le dit terrain est situé sur le premier îlet, adjacent au railroad.
Conditions : Un quart comptant; la balance à 6, 16 et 24 mois pour billets souscrits et endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour éviter toute espèce de difficultés, il sera au choix des venneurs de refuser le signataire et l'endosseur des billets, lors même qu'ils seraient propriétaires fonciers, sans entrer dans aucun détail.
Actes de vente, pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 mai

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, sans réserve, Mardi, 31 mai, à l'Arcade de Banks,
UN ILET, situé dans le faubourg Livaudais attenant au faubourg Lafayette; cet îlet est peut être un des plus élevés dans tout le faubourg, étant près du chemin à coulisses et du fleuve.—Conditions, à la vente.—Aussi :
CINQ TERRAINS de valeur, situés dans l'îlet où est bâtie la maison de feu juge Harang, et appartenant présentement à M. Edmond Soniat; ils sont tous entourés et dans un quartier florissant. 27 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, pour cause de départ, le jeudi 2 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, les ESCLAVES suivants :
Sophie, négresse nation Congo, âgée de 40 ans, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière, parfaite marchande de lait, et très fidèle ;
Sophia, griffonne créole, âgée de 18 ans, avec son enfant âgé d'un mois, bonne domestique de maison, sachant faire la cuisine, et un peu de tout.
Fani, négresse créole âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfans, bonne domestique de maison, sachant passablement coiffer et faire un peu la cuisine, très intelligente.
Jerry, nègre américain, âgé de 20 ans, depuis longtemps dans le pays, bon cocher, bon charretier et excellent vacher, enclin à la boisson.
Jn. Boul [dit] Henry, négrillon créole, âgé de 10 ans, domestique très-intelligent, et disposé à faire un bon jockey.
Tous ces domestiques sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Et le même jour, à 4 heures après-midi, on vendra, rue Royale No 125, dans une des maisons des Architectes, entre Ursulines et Hôpital, un Ameublement complet, une superbe Peudule à musique, avec ses candelabres.
Les conditions, qui seront avantageuses, seront connues au moment de la vente. 26 mai—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu Mardi 31 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un terrain situé au faubourg Washington, quartier Lombard et désigné sur le plan déposé au bureau de M Octave de Armas, par le no. 14 de l'îlet no. 17, et mesurant 31 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Barthélemy, entre les rues Bons Enfans et Amour, sur 110 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Oct. de Armas, notaire public. 25 mai

VENTE par le Marshall des Etats-Unis.
Les Etats-Unis versus 15 barriques de mélasse.—Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.
En vertu d'un mandat de venditioni exponas, à moi adressé, il sera vendu, samedi, à 11 heures du matin, au magasin de la Douane, no. 68, rue du Commerce, faubourg Ste. Marie, entre les rues Poydras et Girod.
Quinze barriques de mélasse, condamnées comme confisquées au profit des Etats Unis. Conditions—comptant. 28 mai J. H. HOLLAND, marshal

CHEVAUX EPAVES.
IL a été conduit à l'écurie de Mad. V. Millet, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourbon, les chevaux ci-dessous décrits trouvés épaves :
Un vieux cheval maigre, alzan brûlé, les trois pieds blancs, sans autres marques apparentes.
Un grand cheval bay âgé de 9 ans. un pied de derrière opposé au montoir blanc.
Une mulle souris, ayant des tâches blanches sur le dos, deux marques espagnoles, une au cou et l'autre sur la cuisse du côté du montoir avec une raie de mulet.
Les propriétaires des animaux ci-dessus décrits sont priés de venir les réclamer dans les dix jours qui suivront la publication de la présente, en payant les frais qu'ils ont occasionnés; faute de quoi ils seront vendus par P. A. Guillotte, conformément à la loi.
24 mai—10

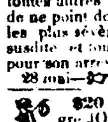

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron samedi 21 du courant, un nègre nommé JIM ou JAMES, taille de cinq pieds quatre pouces, très noir, âgé d'environ 40 ans; il a été acheté le 25 mars 1835, de la succession P. M. A. Peyrhaud, et a demeuré les dernières années près de Covington. Il cherchera à se faire passer pour un dévot.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et toutes autres personnes, sont particulièrement avertis de ne point donner asyle au dit nègre, sous les peines les plus sévères portées par la loi. La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation. A. G. WILSON,
28 mai— no 21, rue du Bassin.

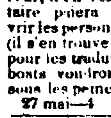

$20 de Récompense—Parti marron, le nègre JOSEPH ou JOE, bien connu. Ce nègre est de la taille de cinq pieds six pouces, mauvaise figure, gros yeux, le regard effronté et méchant, balançant ses épaules en marchant, parlant anglais et français, et très vite, ayant une petite cicatrice sur la tempe gauche. Comme il est très bon ouvrier confiseur, il cherchera probablement à se louer, le propriétaire paiera cent piastres à quiconque fera découvrir les personnes ou la personne qui récèle ce nègre, (il s'en trouve beaucoup) avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice. Les capitaines de steamboats voudront bien ne pas recevoir ledit nègre Jo, sous les peines portées par la loi.
27 mai—4 A. LACOUTURE.

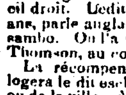

Vingt cinq Piastres de Récompense.—Partie marronne du Franklin Hall, encoignure du railroad de Pontchartrain, la négresse ABBY, âgée d'environ 28 ans, grande, robuste, ayant une mine riante, et le menton avancé. Ladite récompense sera payée à quiconque la logera à la geole, ou la ramènera au Franklin Hall. 27 mai—3

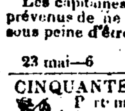

Cinquante piastres de récompense.—Parti marron, le 8 mai. un nègre nommé William Isaac, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 3 pouces environ, une cicatrice sur le sourcil gauche et aussi une vers l'extrémité du sourcil droit. Ledit esclave est dans ce pays depuis douze ans, parle anglais et français, est d'une couleur de sambo. On l'a vu travailler dans le magasin de M. Thomson, au coin des rues Notre Dame et Magasins.
La récompense promise sera payée à quiconque logera le dit esclave dans une des prisons de cet Etat ou de la ville, où le soussigné pourra le réclamer.
Les capitaines de bâtimens et bâteaux à vapeur sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois
THOMAS BOYLAN,
23 mai—6 rue de la Victoire, No. 81

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

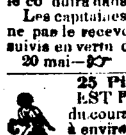

Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai— J. B. ORY.

25 Piastres de Récompense.

EST PARTIE maronne, dimanche soir, 22 du courant, de l'habitation du soussigné, située à environ trois milles de la ville, la griffonne nommée POLLY, âgée de trente cinq ans, taille de quatre pieds six pouces, constitution assez forte; ayant au dessous de l'œil gauche une marque noire.
La récompense sus-dite sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de l'Etat.
24 mai—6 H. ANDRY

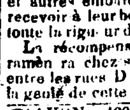

50 Piastres de Récompense.—S'est absentée depuis samedi dernier la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, ayant les os des joues saillans. Elle est bien connue en cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.
Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maîtresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai

SAVON.—100 caisses Savon, No. 1, de J. Goulds, à vendre par
18 mai PROST & Co, 8 Douane.

FARINE—800 barils superfine à vendre par
14 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée,

Ventes à l'Encan.

PAR THOMAS C. CASH & Co.
VENTE de propriétés immobilières de très grande valeur. Il sera vendu, jeudi, 2 juin, à midi, à l'Arcade de Bancks.
Huit terrains situés dans l'îlet no. 52, faubourg la Course, formé par les rues Magasins, Constance, Edouard et Estelle.
5 de ces terrains font face à la rue Constance et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces [illegible] sur 144 pieds 6 pouces de profondeur, l'un forme l'encoignure des rues Constance et Edouard et avec les deux terrains adjacents sur la rue Constance et améliorés par une bonne maison en bois à un étage. Chacun des dits terrains jouit en commun de l'usage d'un passage sur la ligne de fonds de 5 pieds de largeur. Les 3 autres terrains font face à la rue Edouard mesurant chacun 25 pieds sur 159 pieds de profondeur, pieds anglais.
Aussi—Un terrain de valeur, au faubourg Saulet, formé par les rues Magasin, Constance, Mélicerte et Barthélemy, dont 4 font face à la rue Constance, mesurant chacun 30 pieds sur 120 pieds de profondeur. Les deux autres font face à la rue Mélicerte, mesurant chacun 28 pieds sur 165 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions : Pour les propriétés ci-dessus décrites, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Sept terrains au faubourg Annonciation, dans le voisinage immédiat des Water works et de la place Annonciation, faisant partie de l'îlet formé par les rues Richard, St. Jean Baptiste, Pacaniers et Orangers et numérotés de 1 à 7 conformément au plan.
Le No. 1 forme encoignure des rues St. Jean Baptiste, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Richard.
Le No. 2, adjacent au no. 1, est des mêmes dimensions.
Le No. 3 mesure 20 pieds de face à la rue Richard, sur 60 pieds de profondeur.
Les Nos. 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Richard, sur 159 pieds de profondeur.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Aussi—L'élégante maison, ainsi que le terrain et les améliorations qui en dépendent, bien connus en cette ville comme ayant été la résidence de Samuel Elkins et maintenant occupée par M. John S. Banks, qui y a encore ajouté de nouveaux embellissemens. Cette maison ne le cède à aucune en cette ville sous le rapport de l'élégance et de la commodité. Le Rail-road de Carrolton passe dans la rue Lacourse et n'est éloigné que de 2 îlets de la Place Annonciation. La maison est à 2 étages, ayant au second 6 belles et vastes chambres. Il y a aussi une grande écurie, une remise, 3 belles citernes, un puits et des latrines. La cour est pavée en dalles et le jardin contient une collection variée de plantes rares et précieuses.
Le Lot No. 1, sur lequel la maison est bâtie, forme l'encoignure et mesure 102 pieds de face à la rue Magasin, sur 110 de profondeur et face à la rue Lacourse.
Les Lots No. 2 et 3, adjacens au No 1, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur.
Les Lots 4 et 5, font face à la rue Lacourse, mesurant chacun 30 pieds sur 160 pieds de profondeur, le tout en pieds anglais.
Les personnes qui désirent faire l'acquisition d'une agréable résidence, feront bien d'aller examiner les localités avant le jour de la vente.
Conditions :—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 30 mai—4

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 31 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis le poteau no. 53, pour compte de qui il appartiendra, les articles suivants, débarqués du navire Edwin, de Marseilles, et maintenant dans les magasins de la Douane :
500 paniers champagne, en quarts et bouteilles d'une pinte; 600 caisses vin Musca ; 50 quarts barriques vin imitation Porto; 15 do do Madère; 100 boites olives; 60 do fruits ; 8 vinaigre assorti ; 50 do capres; 10 do anchois; 50 caisses souffre en batons, 500 do vin Médoc. Conditions, à la vente 27 mai

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu le samedi, 4 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
Quatre Terrains de valeur, avec les améliorations qui s'y trouvent,
situés face aux rues des Remparts et du Bassin, entre les rues Bienville et Douane:
Le lot no 1 mesure 35 pieds 1 ligne et 1 quart de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes et demie; il existe sur ledit lot, une maison briquetée entre poteaux de quatre appartemens galerie sur la cour avec cabinet.
Le lot no 2, attenant au lot no 1, est de la même dimension; il y a sur ledit lot une maison pareille à celle ci-dessus mentionnée.
Le lot no 3, mesure 35 pieds 1 ligne et 1 quart de face à la rue du Bassin, sur 63 pieds 11 pouces 2½ lignes de profondeur.
Le no 4, attenant au lot no 3, est de même dimension.
Les quatre lots seront d'abord offerts en bloc, et s'ils ne peut pas à leur valeur, ils seront offerts séparément.
Le plan des dites propriétés est exposé à la Bourse.
Conditions, Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant William Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 mai—8

PAR THOMAS C. CASH & CO.
Vente de Syndics.
IL sera vendu, lundi, 20 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district et sous la direction des syndics des créanciers de James M. Crosby, débiteur en fuite :
Vingt Terrains, conformément aux plans situés dans le nouveau faubourg Marigny, savoir :
5 Terrains, situés dans l'îlet No. 87, borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Libéraux.
3 Terrains, situés dans l'îlet No. 64, borné par les rues des Français, Champs Elysées, Célestine et Génie.
6 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Annette, St. Antoine, Vertu et Magistrats.
4 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Magistrats, Lot, Bagatelle et St. Antoine.
2 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Duel, Bagatelle, Union et le Canal Marigny.
Pour le tout, on peut consulter le plan ci-dessus cité.
Conditions—6, 9 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 mai—4 s. 2 p.s.

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu sans réserve, mardi 31 mai courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.
20 terrains de valeur, très élevés et avantageusement situés à un îlet des magasins de la presse à coton; et dans un des plus beaux quartiers de ce faubourg; ces terrains sont renfermés par la rue de la Presse ou du Railroad, et par les rues d'Amour, Craps et Montégut. Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions. Un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement 21 mai

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 9 juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mai 1836.—Pour compte de la succession de Lise Perrault, f. c. l.
Un lot de terre avec les bâtisses y existant, situé en cette ville, rue Toulouse No. 118, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété des héritiers de feu Michel Andry et de l'autre côté par la propriété de Jérôme Bayon, et dans la profondeur par la propriété susmentionnée des héritiers de feu Michel Andry.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, Vendredi, 3 Juin, à midi, à la Bourse Hewlett,
UN LOT DE TERRE situé dans la paroisse Jefferson, dans le faubourg des Religieuses, désigné par le No. 15, sur un plan dressé par Jh. Pilié, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, not. pub, mesurant 120 pieds de face à la rue Elizabeth, sur 5[illegible] pieds de face au chemin de Ste. Marie, et 60 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 42, (mesure française)
Conditions :—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 mai—

INSTITUT JACOTOT.

MR. CABOCHE, a l'honneur d'informer les familles qu'il a transporté son collège, devenu trop nombreux pour rester à la ville, dans la maison occupée autrefois par Mr. A. Olivier, à cinq minutes du moulin de Mr Miller. Tout le monde ayant jugé cette position très saine, Mr. Caboche encouragé dans cette circonstance, par plusieurs parents de ses élèves, qui lui portent le plus grand intérêt, a acheté cette propriété très vaste et très commode, où les enfants auront beaucoup d'espace pour leurs jeux, et seront à l'abri des maladies qui règnent dans la ville à certaine époque de l'année.

Mr. Caboche pensant qu'il pourrait entrer dans les vues de quelques parents d'envoyer leurs enfants à son collège comme externes, a fait faire une voiture commode qui les prendra le matin à cinq heures et demie, au marché aux légumes, et qui les ramènera le soir à six heures à l'Esplanade.

Mr. G. Montamat est le trésorier de l'établissement, on pourra s'adresser à lui pour tous les renseignements dont on aura besoin, chez Mr. N. Girod, rue St. Louis près de la bourse. 23 mai—3.3ps

AVIS—C. A. FESSARD, ouvrira le premier de Juin prochain, à son nouveau domicile, rue St. Philippe, No. , maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon,
UN COURS D'ENSEIGNEMENT
De lecture, d'écriture, de grammaire française et d'arithmétique pratique et commerciale, pour les enfans de couleur ; la tenue des livres sera également enseignée aux élèves suffisamment avancés.
A dater de la même époque, il donnera un cours pratique de tenue de livres en partie double, alternativement les lundis, mercredi et vendredi pour les blancs, et les mardi, jeudi et samedi pour les personnes de couleur ; de 7 à 9 heures du soir.
24 mai—1m 2fps C. A. FESSARD.

FONDERIE DE LA N.-ORLEANS,
située sur la Nouvelle Levée de la 3e. Municipalité, faubourg Clouet, près la Presse à coton à vapeur.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a acheté cet établissement pour son compte particulier, et qu'il est prêt à exécuter dans le plus bref délai et dans le meilleur genre, aux prix les plus raisonnables, tous les ordres qui lui seront transmis.
L'établissement est maintenant dans le plus parfait état et peut fournir des pièces coulées de toute description, en fer et en cuivre; fournitures de machines à bateaux à vapeur, et stationnaires, à haute et basse pression, bouilloires en fer forgé et en cuivre, pièces à eaux, moulins, rouleaux, et chaudières à sucre, &c. Tout genre d'ouvrage de forge, tels que balustrades, balcons, ouvrages de navires, &c.
Les mêmes privilèges seront toujours conservés pour toutes les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur confiance par la continuation de leur suffrage.
27 mai-6,3ps THEODORE VAURIGAUD

SAINDOUX—950 barillets, 1ère qualité, à vendre par
13 mai J LANDIS, 14 rue Poydras.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves.—Succession de feu dame veuve Norbert Boudousquié—Vendredi, 3 de juin prochain et jours suivans, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse, en date du 23 [illegible], il sera exposé en vente publique par le juge de cette cour des preuves, sur l'habitation et biens ci-après décrits, les biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de feu dame Marie Héloïse Chourine, décédée la veuve de feu François Norbert Boudousquié. Cette vente aura lieu dans l'ordre suivant, savoir:

1. Partie du mobilier consistant en meubles meublans, argenterie, linge de lit et de table et divers autres objets et ustensiles à l'usage d'un ménage.

2. Douze esclaves domestiques, non compris 7 enfans qui seront vendus avec leurs mères et dont plusieurs sont en âge de rendre service. Parmi ces esclaves qui sont presque tous jeunes et créoles, sont un bon nègre, cuisinier et cocher, une bonne négresse cuisinière et patissière, une bonne couturière, plusieurs blanchisseuses et repasseuses, de bonnes gardiennes d'enfans et deux négrites orphelines, l'une âgée de 9 ans et l'autre de dix ans.

3. Une Habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, ayant quatorze arpens plus ou moins de face audit fleuve, ouvrant de 23 degrés 7 minutes dans sa profondeur qui est de 40 arpens, et ayant en outre droit de préemption à la double concession, bornée du côté d'en haut par celle des sieurs André Montz et fils et du côté d'en bas par celle de la succession de feu sieur Godefroy Boudousquié; ensemble les établissemens et les récoltes étant dessus, consistant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hôpital, un magasin à vivres, vingt cases à nègres, un moulin à maïs, en pierre, un moulin à riz, deux écuries un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de 4 chaudières, une purgerie, un moulin avec une machine à vapeur de Cincinnati, de la force de vingt chevaux et de la manufacture de Tifts, 110 arpens de cannes de plan, 110 de souches et 150 arpens de maïs en pièces. Cette habitation, qui offre par son étendue l'avantage d'y pouvoir entreprendre de grandes cultures, et dont les terres sont en général de la meilleure qualité et des plus productives, pourra encore, moyennant l'acquisition de la double concession, joindre à ces avantages celui d'avoir une très belle forêt riche en bois des meilleures qualités, tels que cypres, frênes, etc., laquelle forêt pourrait très facilement être exploitée par le fleuve et par le lac Pontchartrain, au moyen du canal qui la traverse et qui nécessite peu de travaux pour être utilisé.

N. B. Une maison et ses dépendances, sise sur la dite propriété et qui appartiennent au sieur Norbert Boudousquié, sont réservées pour être enlevées dans un délai qui sera annoncé au moment de la criée.

4. Une autre habitation aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant un arpent cent un pieds de face au susdit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, ouvrant de plusieurs degrés, bornée du côté d'en haut par celle de la veuve André Lasseigne et du côté d'en bas par celle des sieurs André Montz et fils; ensemble une certaine quantité de barrière, trente arpens de cannes de plan, et 30 arpens de maïs en pièces.

5. Cinquante Esclaves, savoir: 37 nègres et 13 négresses. Parmi les nègres sont des sucriers, des charpentiers, des charrons, des tonneliers, des nègres entendus à conduire une machine à vapeur, un bon commandeur, des charretiers et des laboureurs, et parmi les négresses sont douze bonnes piocheuses et une bonne infirmière; 5 enfans audessous de 10 ans nés de trois desdites négresses seront vendus avec leurs mères.

6. Le reste du mobilier consistant en une certaine quantité d'instrumens aratoires, d'outils et autres objets à l'usage d'une habitation, 11 chevaux de trait, plusieurs jumens et leur croît, 13 paires de bœufs domptés, 16 vaches laitières dont partie avec leurs veaux, 2 taureaux, quelques taurailles et 6 moutons.

Conditions: Le mobilier payable, toute somme n'excédant pas 50 piastres comptant; et toute somme au-dessus en tout mars 1837. Les esclaves payables en tout mars 1837

L'Habitation en sucrerie payable $16070 comptant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, en l'acquit de ladite succession et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1837, 1838 et 1839.

La petite habitation payable $1500 comptant et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1837 et 1838 Les billets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables: ceux fournis pour le mobilier au bureau du greffier de cette paroisse; et ceux fournis pour les esclaves et les habitations au domicile de l'Association consolidée des cultivateurs de la Louisiane; avec réserve d'hypothèque sur lesdits esclaves et sur lesdites habitations jusqu'à parfait paiement. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, etc, à la charge des acquéreurs.

Paroisse St Jean Baptiste, 26 avril 1836.
4 mai—15,3ps T. LE BLANC, Juge.

N. B. Les personnes qui désireraient visiter lesdites propriétés pourront s'adresser à M. Norbert Boudousquié sur les lieux, ou à M. Antoine Boudousquié sur son habitation dans ladite paroisse de St. Jean Baptiste.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Tricou—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la veuve de feu Joseph Tricou, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour,
23 mai W F C DUPLESSIS, rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu York alias Willis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire feu Ulisse York alias Willis, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis, conformément audit compte. Par ordre de la cour,
26 mai W F C DUPLESSIS, rég. des test.

A. Cohen, agent du navire Mississippi vs. deux boucauts et un baril de poulies, et trente neuf rames.
EN vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable E. Rawle, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'ai saisi provisoirement deux boucauds et un baril de poulies et trente neuf rames; et toutes personnes que cela peut concerner, sont citées par le présent d'avoir à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans le délai de quinze jours de la publication de cet avis, pour répondre à la demande de A. Cohen, agent du navire Mississipi, réclamant $137 85 cts. pour fret et magasinage sur lesdits articles.
23 mai B BEAUREGARD, marshal

MM. Chs. DEZAUCHE & TERENCE McCONNELL, déjà favorablement connus comme professeurs dans plusieurs institutions et familles particulières de cette ville, viennent de former une académie pour l'éducation des jeunes gens, encoignure des rues Royale et de la Douane, précisément en face de la banque de l'Union (entrée par la rue de la Douane):

LE COURS D'INSTRUCTION COMPRENDRA :

Les langues française,	L'arithmétique et son application,
Do. anglaise,	La Géographie,
Do. espagnole,	La Physique élémentaire,
L'Histoire,	La comptabilité commerciale.

N B M Dezauche a un cours du soir de tenue des livres en partie double, destiné aux jeunes commerçans.
M. McConnell a une classe du soir, spécialement destinée à l'étude de la langue anglaise.
27 mai—3,3ps

A VENDRE—Par le soussigné, en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge Montferrand; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 30 demi pipes eau de vie cognac, 4e preuve; 3 balles drap. Et d'importation antérieure. un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et liqueurs assorties. Plus, ayant droit au drawback, indiennes françaises, chambergillas, mantillas, alépines et bretelles de gomme élastique.
26 mai OSMIN BIGOURDAN.

EN vente à la Librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne :
Nouveau Dictionnaire de l'Académie Française.
Nouvelles démonstrations d'accouchement par Maigrier,
Dernières Poésies de Lamartine et quantité d'autres ouvrages.
Le cabinet de lecture du sieur Lelièvre, déjà composé de plus de deux mille ouvrages du meilleur choix, vient d'être enrichi de bon nombre d'ouvrages nouveaux, propres à fixer l'attention des lecteurs ; entr' autres :
Mémoires sur la Restauration, par Mme. d'Abrantès, *Procès de Fieschi*—et les derniers ouvrages de Balzac, de Walsh, du Comte de Peyronnet, Comte de Barbé Marbois, &c. &c.
Jaloux de satisfaire ses abonnés, le sieur Lelièvre n'épargnera ni peines ni dépenses pour se procurer toutes les nouveautés intéressantes et de quelque mérite. 24 mai—

A VENDRE—Un terrain situé encoignure des rues d'Amour et Mandeville, mesurant sur la première, 60 pieds français de face, sur une profondeur de 125 pieds, même mesure, sur celle Mandeville. Il existe une maison divisée en quatre appartemens, cuisine et quelques autres améliorations, en très bon état; le terrain est à deux îlets du railroad. Les banquettes sont en pierres comme l'exige l'ordonnance de la corporation, briquetées et payées en entier.
Pour le prix et conditions, s'adresser rue Mandeville, entre celles Moreau et Casacalvo, no. 76, faubourg Marigny, ou à B. Populus, rue Chartres, au café vis à vis la Banque des Améliorations. 26 mai—4

EN débarquement du navire le Salem, venant du Havre :
1 caisse mouchoirs de batiste brodés, pellerines, cols, organdies brodées en soie et de nouveau goût.
1 caisse gants de peau superfine, pour hommes et pour femmes, bretelles de gomme élastique et cols.
1 do. bas de soie, gants et mitaines, parfumerie fine et eau de Cologne.
4 do. services de porcelaine et vases pour ornemens,
2 do. chapeaux de soie de la meilleure fabrique,
1 do. bottes, 1 malle souliers pour dames,
1 do. de belles gravures, albums et [illegible] lithographies,
1 do. fusils de chasse, pistolets de tire et de poche,
Et une balle de draps et casimirs superfins de Sedan, ayant titre au drawback, à vendre par
LEWIS ARNAUD,
25 mai—6 rue de Chartres No 86

AVIS aux propriétaires de Nègres—Les gages les plus élevés seront payés à 15 ou 20 nègres, jeunes et habitués à travailler aux bâtimens On pourra les louer à la journée, ou au mois. S'adresser à Wm Stone, hôtel de la Bourse, rue St. Charles
23 mai—6m

SACS A PITRE—30 balles, à vendre par
R. G. H[illegible]
28 mai [illegible] rue de la [illegible]

VIN de Malaga doux—[illegible] quarts de [illegible] 300 barils indien, à vendre par
R. V. McLAIN[illegible]
28 mai No. 5 et 7, rue [illegible]

PORTER de Londres et Ale [illegible] douzaines Porter de Londres [illegible] tes et quarts, à vendre par R. V. [illegible]
28 mai No. 5 et 7, rue [illegible]